

Informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports



TABLE DES MATIÈRES

1

Vérification des informations relatives aux points de contact officiels lors des ateliers régionaux 2017 de la CIPV

2

Atelier de la CIPV sur les ONC pour la région du Pacifique Sud-Ouest

3

Statistiques relatives à la législation phytosanitaires sur le PPI (au 20 septembre 2017)

Vérification des informations relatives aux points de contact officiels lors des ateliers régionaux 2017 de la CIPV

Lors des ateliers régionaux 2017 de la CIPV, il a été demandé aux participants de remplir un formulaire pour vérifier l'exactitude des informations relatives aux points de contact de la CIPV. Il s'agissait de vérifier l'exactitude des informations suivantes : le nom du point de contact, son titre, le nom et l'adresse de l'organisation et le courriel de contact, conformément au [tableau récapitulatif publié sur le PPI](#).

L'exercice a permis de mettre à jour un grand nombre d'informations sur le PPI, mais aussi de confirmer l'exactitude de nombreuses autres déjà présentes sur le site. Il est encourageant de constater que les parties contractantes à la CIPV comprennent l'importance de communiquer au Secrétariat de la CIPV toute évolution à propos des points de contact.

Il convient également de noter que la quasi-totalité des informations relatives aux points de contact (adresse postale, adresse de courriel, etc.) – à l'exception de leur nom et de leur titre – peuvent être mises à jour par les points de contact eux-mêmes en se connectant au PPI. La procédure est décrite dans le [Guide sur les obligations nationales en matière de communication d'informations \(ONC\)](#).

Les points de contact et les éditeurs du PPI des pays qui n'ont pas participé aux ateliers régionaux de la CIPV et qui souhaitent mettre à jour les informations relatives à leurs points de contact sont invités à envoyer le formulaire dûment rempli au Secrétariat de la CIPV. Le formulaire peut être téléchargé depuis [cette page](#).

Année de la législation phytosanitaire

Cette quatrième série de bulletins d'information sera diffusée pendant la période allant d'avril 2017 à mars 2018. Elle portera principalement sur les questions liées à la communication des informations relatives à la législation phytosanitaire. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.



Atelier de la CIPV sur les ONC pour la région du Pacifique Sud-Ouest

L'atelier de la CIPV sur les ONC à l'intention des pays de la région du Pacifique Sud-Ouest s'est tenu à Nadi (Fidji), les 10 et 11 août 2017. Il s'agissait de la deuxième manifestation du genre proposée dans le cadre de la nouvelle série d'ateliers de la CIPV, après celui organisé en 2016 à l'intention des pays d'Asie. L'atelier a été organisé conjointement par le Secrétariat de la CIPV et la Communauté du Pacifique (CPS), avec le soutien financier du Programme de coopération Sud-Sud FAO/Chine et de l'organisation Australian AID. L'atelier a réuni 29 participants de 21 pays membres de l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique (PPPO).

Au cours de cet atelier organisé sur deux jours, les participants ont pu se familiariser avec les informations de base relatives aux ONC et les derniers développements à propos des ONC, tels que:

- ◆ les ONC publiques et bilatérales;
- ◆ les règles et procédures générales et spécifiques concernant les ONC;
- ◆ les fiches d'information, les brochures et le Guide sur les ONC;
- ◆ les bulletins d'information sur les ONC;
- ◆ l'Année des ONC sur la législation phytosanitaire;
- ◆ le nouvel organe de supervision sur les ONC;
- ◆ les rappels automatiques concernant les ONC; et
- ◆ les statistiques sur les ONC.



L'atelier a également donné lieu à une formation sur la saisie des données sur le PPI et la mise en ligne des rapports apportés par les participants. La mise en ligne s'est effectuée de deux manières : la publication de rapports nationaux sur la législation phytosanitaire sous forme de fichiers pdf ou autres formats et/ou l'insertion de liens sur le PPI renvoyant vers des sites des différents pays qui présentent la législation en vigueur. Des renseignements généraux et des conseils pratiques ont été communiqués aux participants sur certains points tels que la préparation, le contenu et la mise en ligne des rapports sur le PPI.

L'atelier a également permis de recueillir auprès des participants de précieuses informations sur les améliorations qui peuvent être apportées au mécanisme de communication de l'information et au PPI. Ces informations serviront de base aux futurs travaux et améliorations dans le domaine des ONC.

De manière générale, l'atelier a permis de communiquer aux participants des informations sur les ONC et de les y sensibiliser; d'accroître le nombre de rapports publiés et d'en améliorer la qualité; de faciliter le partage d'expériences entre les participants et de leur montrer le processus de publication des rapports sur le PPI. Le Secrétariat de la CIPV organisera d'autres ateliers régionaux sur les ONC, en fonction des fonds disponibles.

Le matériel utilisé lors de l'atelier est disponible sur [cette page](#). L'atelier s'est déroulé en anglais.



Information pratique

L'ensemble des matériels d'information sur les ONC – Guide sur les ONC, tableaux récapitulatifs, brochures et fiches d'information – sont disponibles en français. Ils peuvent être consultés et/ou téléchargés depuis [cette page](#) (cliquer sur le code langue «Fr»).



Statistiques relatives à la législation phytosanitaires sur le PPI (au 20 septembre 2017)

Législation phytosanitaire			
Région	Nombre de parties contractantes	Nombre de parties déclarantes	Nombre de rapports
Afrique	50	28	84
Asie	25	18	116
Europe	45	32	101
Amérique latine et Caraïbes	33	22	131
Proche-Orient	15	8	38
Amérique du Nord	2	2	10
Pacifique Sud-Ouest	13	15	71
Total	183	125	551

Législation phytosanitaire		Juillet-août 2017	
Région	Partie déclarante	Nouveau	Mise à jour
Afrique	Burkina Faso, Togo	4	1
Asie	Myanmar	2	2
Europe	Bélarus, Serbie, Slovénie	0	12
Amérique latine et Caraïbes	-	-	-
Proche-Orient	-	-	-
Amérique du Nord	États-Unis d'Amérique	0	1
Pacifique Sud-Ouest	Australie, États fédérés de Micronésie, Îles Cook, Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Tuvalu	7	13
Total		13	29

Changements de points de contact en juillet et août 2017

En juillet et août 2017, de nouveaux points de contact ont été signalés dans les pays et territoires suivants:
La Grenade, Koweït, Tokélaou, Tuvalu, Wallis-et-Futuna.



Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, ONGEZ un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des effets négatifs très importants sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir
Agissez de façon responsable !

SIGLES ET ACRONYMES

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international (www.ippc.int/fr)

LIENS UTILES

Rôle des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/role-ippc-official-contact-points/>

Formulaire de notification du point de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-official-contact-point-notification-form/>

Formulaire de notification de l'éditeur PPI

<https://www.ippc.int/fr/publications/ipp-editor-nomination-request-nppos/>

Manuel sur les obligations nationales en matière de communication d'informations (Version 1.1, mai 2016)

<https://www.ippc.int/fr/publications/80405/>

Informations générales sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/>

Bulletins d'information sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports (éditions précédentes)

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-official-contact-point/>

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-organization-of-the-nppo/>

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-nro-year-of-the-pest-reports/>

Résumé des informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports communiquées par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/>

Liste des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/contactpoints/>

Résumé des signalements d'organismes nuisibles communiqués par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/pestreport/>



Coordonnées de la CIPV

Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

Tél: +39 06 5705 4812

Courriel: ippc@fao.org | Site Internet: www.ippc.int